

DIRECTION DE
LA FORMATION ET DE
LA VIE ÉTUDIANTE

Procès-Verbal du Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante du 26 février 2019
-Sous réserve de l'approbation du CFVE du 14 mai 2019

LA PRESIDENTE

Était présente ou représentée :

HUAULT Isabelle

COLLEGE A

Étaient présents ou représentés :

FEJOZ Jacques ; **MAGE-BERTOMEU** Sabine ; **MIAS** Arnaud ; **PIQUET** Martine

Était absente ou excusée :

CHOUARD Géraldine

Était invité :

DAMART Sébastien

COLLEGE B

Étaient présents ou représentés :

CAMPOY Éric ; **CAMPS-ROBERTSON** Régine ; **DELZANGLES** Béatrice ; **MAYAG** Brice

Était absent ou excusé :

LISSY Pierre

Étaient invitées :

ADAM-LEDUNOIS Sonia ; **LASNIER** Céline

COLLEGE BIATSS

Étaient présents ou représentés :

CORBLET Ariane ; **DELEVACQ** Christophe

Étaient invitée :

BOUBA Valérie

COLLEGE ÉTUDIANTS

Étaient présents ou représentés :

COLSON Charlotte ; **DUVERNE** Victor ; **ESQUIER** Armand ; **FRANCHET** Lucas ; **GHOLAMIN SABA** Armin ; **JACQUET** Marine ; **PIGANEAU** Thaïs ; **PONTET** Louis ; **REJOUANI** Maha, **ZAGURY** Eva

COLLEGE PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

Étaient présents ou représentés :

LAMBERT Denis ; **MEUNIER** Régis

Étaient invitée :

CATTO Isabelle

MEMBRES DE DROIT AVEC VOIX CONSULTATIVE

Étaient présents ou représentés :

BOUTILLIER Stéphane, Directeur du SUAPS ; **DESSANS** Patricia, Directrice de la Formation et de la Vie Étudiante ; **DORANDEU** Renaud, Directeur du département LSO ; **DUIZABO** Sébastien, Directeur du Département Formation continue ; **HOFFMANN** Marc, Directeur du département MIDO ; **LOHISSE** André, Directeur du Service Commun de la Documentation ; **PEJOUT** Nicolas, Directeur Général des Services ; **SALASC** Yves, Agent comptable

Étaient absents ou excusés :

DARPY Denis, Directeur du département MSO ; **GUENEE** Pascal, Directeur du département IPJ ; **JOUINI** Elyès, Vice-Président du CA, en charge des Relations institutionnelles et des milieux sociaux-économiques

Isabelle Huault ouvre la séance à 17 heures.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2019

Le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité avec 21 voix pour.

2) Vice-Présidence CFVE : élection

I. Huault rappelle que cette élection en milieu de mandature est un peu atypique. Sabine Mage, suite à sa promotion dans le corps des Professeurs des Universités, n'avait plus qualité à siéger au sein du collège B. Elle a été remplacée par Brice Mayag. S. Mage a été élue en janvier à l'issue de l'élection partielle pour le renouvellement d'un siège du collège A. I. Huault propose la candidature de S. Mage dans la perspective de poursuivre le travail engagé sur des sujets très importants : transformation pédagogique, amélioration de la lisibilité de l'offre de formation, conception des programmes gradués au sein de PSL, évolution des modalités de sélection dans le cadre de la réforme du baccalauréat et de l'intégration de Paris-Dauphine dans Parcoursup, développement de la vie étudiante (vie associative, logement, action sociale). I. Huault souligne le grand professionnalisme et la rigueur de S. Mage qui contribue de façon très significative au travail entrepris par l'équipe de direction de l'université. Elle remercie enfin la Direction de la Formation et de la Vie Étudiante qui accompagne S. Mage dans ses missions.

S. Mage remercie I. Huault pour la confiance qu'elle lui a accordée il y a deux ans et qu'elle lui renouvelle aujourd'hui. Elle confirme qu'elle a à cœur de mener à bien les nombreux chantiers en cours présentés dans sa profession de foi diffusée à tous les électeurs du Collège A.

En matière de formation, un important travail a été réalisé concernant la nouvelle offre qui sera disponible à la rentrée universitaire 2019-2020 et dont l'accréditation est en cours. Elle collabore avec Bruno Bouchard, Vice-Président du Conseil Scientifique sur les programmes gradués, en accompagnant les porteurs de projets sur la structuration pédagogique de ces programmes. L'intégration dans Parcoursup soulève des questions de visibilité et de présentation de l'offre de formations de Paris-Dauphine. Les évolutions du baccalauréat vont conduire à la disparition des séries L, ES et S, constituant en cela une opportunité de questionner les modalités de sélection, les profils recherchés par Paris-Dauphine, etc. La Junior entreprise a été mobilisée afin de mener un benchmark des pratiques de sélection dans le monde. S. Mage est également très attachée à la vie étudiante avec notamment la formalisation d'une aide sociale très significative et une politique logement volontariste. D'autres projets majeurs concernent la Contribution à la Vie Étudiante et de Campus (CVEC) et le futur schéma directeur du handicap. Enfin, il reste encore à régler la question des frais d'inscription différenciés pour les étudiants hors Union européenne et Espace économique européen. S. Mage conclut sa présentation en insistant sur sa volonté de poursuivre le travail engagé, en collaboration et en concertation avec toutes les parties prenantes et plus particulièrement les départements de formation, et en remerciant la Direction de la Formation et de la Vie Étudiante pour son soutien.

I. Huault propose de passer au vote.

S. Mage est élue Vice-Présidente en charge de la formation et de la vie étudiante à l'unanimité avec 22 voix pour.

3) Informations générales

Évaluation des enseignements et du cadre d'études

Un questionnaire vient d'être diffusé, comme chaque année, à l'ensemble des étudiants en formation initiale, du L1 au M2. Les différentes suggestions faites par les membres du Conseil lors de la présentation des résultats de l'enquête de l'année dernière ont été prises en compte, en particulier l'ajout d'une question concernant un point positif et un point à améliorer et la réduction du nombre de questions. Le principal enjeu, aujourd'hui, concerne le taux de retour. Une relance a

été faite le 26 février. Les résultats sont présentés aux différents accrédateurs dont Equis. S. Mage invite les élus étudiants à inciter leurs camarades à répondre. Les principaux enseignements de cette enquête seront transmis aux étudiants. L. Franchet souhaite savoir si un profilage des étudiants est réalisé et si des enseignants sont impliqués dans l'analyse des résultats. S. Mage précise que le logiciel de gestion du questionnaire, Qualtrix, réalise un profilage de tous les étudiants afin de détecter automatiquement le niveau d'études des répondants. Les résultats sont analysés par la Cellule d'Aide au Pilotage.

Course de l'égalité

Stéphane Boutillier, directeur du SUAPS, informe que cette course est le seul événement de la célébration des 50 ans de Paris-Dauphine qui va fédérer étudiants, enseignants et personnels administratifs. Les bénéfices seront reversés aux programmes de soutien de l'établissement. Les étudiants qui participent à la course vont bénéficier d'une demi-journée de cours banalisée. Le tarif d'inscription est laissé au libre choix des participants, avec au minimum 1 euro. Une réunion très constructive avec les associations généralistes avait pour objectif de les sensibiliser aux besoins en bénévoles et en animations dans le village installé dans la cour et sur le parcours. S. Boutillier est également allé présenter le projet dans les conseils de département de formation. Une centaine de participants sont déjà inscrits. Aucun certificat médical n'est demandé pour participer. I. Huault conclut en insistant sur l'importance de cet événement important dans le cadre des 50 ans de Paris-Dauphine, et sur le fait qu'il s'agit d'un événement convivial et de sociabilisation entre toutes les communautés dauphinoises. Maha Rejouani s'interroge sur la dimension éco-responsable de la manifestation. S. Mage rappelle que le comité RSU est mobilisé. Marc Hoffmann, directeur du département MIDO, ajoute que l'entreprise organisatrice s'occupe également de l'éco-trail.

4) Présentation de la nouvelle identité visuelle de Paris-Dauphine

S. Mage invite Valérie Bouba, Directrice de la Communication, à présenter la nouvelle identité visuelle. 500 étudiants, personnels et alumni ont participé à l'étude menée par la Junior Entreprise pour réaliser un état des lieux de la situation actuelle de la marque Paris-Dauphine. Un benchmark concurrentiel a complété cette étude pour définir les piliers de la « marque ». Enfin, la nouvelle identité graphique a été choisie parmi les pistes créatives proposées par l'agence de communication retenue par l'établissement pour ce projet. Ce changement d'identité graphique, à l'occasion des 50 ans de l'université, résulte de la volonté de prendre en compte les trois grands axes de développement de l'établissement (université créative, responsable et ouverte à l'international), dans un environnement marqué par une concurrence intensifiée et mondialisée, en tenant compte du nécessaire co-branding avec PSL. L'ambition affichée est d'inscrire Paris-Dauphine parmi les établissements d'enseignement supérieur de référence en France et à l'international. Ceci implique d'être doté d'une marque mondialement connue s'appuyant sur une identité visuelle forte. Les établissements concurrents se démarquent par des typographies affirmées ou des symboles facilement mentalisables. L'identité actuelle de Paris-Dauphine s'appuie sur un dauphin « totem » dont le sens n'est pas totalement défini par rapport au positionnement de l'établissement. Ce totem est utilisé sous différentes formes, dans différentes positions, diluant l'identité globale. A l'issue de ce travail préparatoire, et sur la base de ce constat, la nouvelle identité visuelle est volontairement épurée pour s'imbriquer harmonieusement avec le co-branding de PSL tout en affirmant la force de la marque. Elle vise à incarner la dimension statutaire et prestigieuse d'une institution de référence, à installer une identité forte, unique et déclinable. Paris-Dauphine est une référence dans la recherche et l'enseignement supérieur. Véritable lieu de recherche et de savoir, elle est au cœur de la cité et moteur pour la société. Enfin, elle est connectée avec les nouvelles technologies. Un monogramme a été choisi comme signe identitaire, en prenant les deux initiales de Dauphine Université. Ce monogramme se décline facilement dans les applications digitales et sur les produits dérivés. La charte graphique est en cours de finalisation et sera diffusée le 20 mars, à l'occasion du lancement de la campagne de levée de fonds de la Fondation Paris-Dauphine.

S. Mage précise que l'établissement s'est engagé à travailler avec les associations étudiantes qui souhaitent décliner cette nouvelle identité visuelle dans leur logo. Armand Esquier s'interroge sur l'impact de cette nouvelle identité sur la notoriété internationale de Paris-Dauphine. V. Bouba rappelle que le dauphin est un symbole difficilement lisible à l'international par rapport au

positionnement de l'université. Elle invite les associations qui le souhaitent à venir échanger avec la Direction de la Communication sur la déclinaison de cette nouvelle identité visuelle.

S. Mage clôt le débat en remerciant V. Bouba pour la qualité de son intervention.

5) Présentation de la House of Entrepreneurship

S. Mage invite Sébastien Damart, responsable du M1 Management et Organisation en apprentissage, et Sonia Adam-Ledunois, responsable du parcours Entrepreneuriat et Projets Innovants de la mention Management et Organisations, à présenter la House of Entrepreneurship (HofE). Ce projet est encore dans une phase de prototypage. L'objectif de la House of Entrepreneurship est d'aborder toutes les facettes de l'entrepreneuriat, sur toute la durée du cycle de vie d'une entreprise : de l'idée / du concept à la cession, en passant par la création, la croissance, l'accélération, la transmission voire l'échec du projet entrepreneurial. Toutes les formes d'entrepreneuriat sont concernées (féminin, collectif comme les SCOP, jeunes, familial, intrapreneuriat) dans une grande diversité de champs (social, artisanat, technologie...). La HofE vise à être une vitrine, un agrégateur d'efforts, un lieu de veille, un acteur représentant Paris-Dauphine dans certaines parties prenantes de l'écosystème entrepreneurial, un opérateur de sensibilisation et un soutien à l'entrepreneuriat étudiant. La HofE s'intéresse à 3 publics cibles : les étudiants, la communauté scientifique et pédagogique, et l'écosystème entrepreneurial. Elle s'efforcera d'accompagner l'organisation de conférences, de mettre en place un réseau d'ambassadeurs, d'étudier la possibilité d'une reconnaissance de l'engagement entrepreneurial des étudiants, d'intégrer des innovations pédagogiques dans les programmes de soutien à la création d'entreprise, de soutenir la création d'entreprise par les étudiants et de créer un espace d'échanges. La HofE sera lancée en septembre 2019.

S. Mage rappelle que deux Houses existent déjà : House of Finance et House of Public Affairs, dont l'objectif est d'accroître la visibilité des activités de Paris-Dauphine, dans leur domaine d'intervention, en formation, recherche et partenariats avec les entreprises. Elle ajoute qu'un nombre significatif de demandes de reconnaissance de l'engagement étudiant concerne les étudiants ayant un statut d'entrepreneur ou ayant créé leur entreprise. La question de la reconnaissance de l'engagement d'étudiants dans des programmes comme D Start peut être mise à l'étude. L. Franchet souhaite savoir si l'incubateur va être absorbé par la HofE. S. Adam-Ledunois répond que la HofE est une vitrine du savoir-faire de Paris-Dauphine et un guichet unique pour répondre aux attentes des étudiants souhaitant se lancer dans une démarche entrepreneuriale. A la question d'A. Gholami Saba sur les moyens financiers alloués à ce projet, I. Huault et S. Damart précisent que le modèle choisi est celui d'un financement sur ressources propres de la HofE. Éric Campoy s'interroge sur les innovations mises en place par la HofE. S. Adam-Ledunois rappelle que ce projet vise à s'appuyer sur toutes les innovations existantes à Paris-Dauphine pour accompagner les projets entrepreneuriaux. Eva Zagury s'étonne que l'incubateur soit peu connu, notamment des étudiants du département MIDO. S. Adam-Ledunois répond que la création de la HofE va être médiatisée auprès des différents publics cibles, permettant de mieux faire connaître l'offre proposée par Paris-Dauphine dans ce domaine. Faisant suite à l'intervention de L. Franchet, elle invite les étudiants à s'impliquer dans le projet.

S. Mage conclut les échanges en remerciant S. Adam-Ledunois et S. Damart pour leur présentation.

6) Avis sur la création du double diplôme entre l'Université Paris-Dauphine et la Goethe Universität de Francfort : Licence de gestion ou d'économie appliquée et Bachelor in Economics and Business Administration

S. Mage invite Céline Lasnier, porteuse du projet, à présenter cette nouvelle formation. La Goethe Universität est un partenaire historique d'excellente qualité académique, avec un double diplôme en économie appliquée depuis 2014. La double licence franco-allemande créée il y a trois ans avec la Duale Hochschule Baden Württemberg de Mannheim, devait évoluer en raison de la difficulté pour de jeunes étudiants de trouver une entreprise pour leur apprentissage. C. Lasnier précise qu'à l'issue de cette formation de trois ans, les étudiants obtiendront un double diplôme : la Licence de Gestion ou d'Économie Appliquée de Paris-Dauphine et le Bachelor in Economics and Business

Administration de la Goethe Universität de Francfort. Ce double diplôme permettra de développer une filière franco-allemande intégrée dès la L1, permettant de choisir entre la licence Gestion et la licence Économie Appliquée, et qui pourrait se poursuivre en Master. Les trois premiers semestres se dérouleront à Paris et les trois suivants à Francfort. Les cours dispensés à Paris-Dauphine le seront majoritairement en anglais, avec quelques cours maintenus en français (mise à niveau en mathématiques et informatique, droit). Les cours d'introduction à la gestion seront dispensés en allemand et l'option allemand renforcé sera obligatoire. La maquette pédagogique sera similaire à celles de Paris, Londres et Madrid. Un stage obligatoire devra être effectué dans un contexte franco-allemand, soit dans une entreprise en Allemagne, soit dans une entreprise en France ayant des relations avec l'Allemagne. Les cours dispensés à Francfort le seront soit totalement en allemand (pour le tronc commun pendant le semestre 4), soit en allemand et en anglais (pour les semestres 5 et 6), avec deux parcours possibles (Gestion ou Économie Appliquée). Il sera possible de remplacer le Bachelor Arbeit très académique par un rapport de stage. La réciprocité de la convention prévoit, à ce stade, l'arrivée d'étudiants allemands à partir du Semestre 5, avec le souhait à terme de l'anticiper au Semestre 4. Le recrutement des étudiants se fera via la plateforme Bolero, avec une sélection sur dossier et des entretiens. Un très bon niveau en anglais et en allemand sera requis. Le public visé concerne des lycéens français et allemands futurs diplômés d'un Baccalauréat ES ou S, d'un Abibac ou d'un bac Option Internationale (OIB). Ce cursus sera soumis au régime des droits modulés en vigueur dans le département LSO.

Thaïs Piganeau souhaite connaître le nombre de places disponibles dans ce cursus. C. Lasnier précise qu'à terme l'effectif d'un groupe de TD, 30 à 35 places, sera disponible. Ce cursus intéresse un grand nombre de lycéens, de nombreuses questions ayant été posées pendant le Samedi des Lycéens et par mail. Brice Mayag s'inquiète des problèmes d'emplois du temps générés par ce nouveau cursus. C. Lasnier rappelle qu'il s'agit de l'équivalent d'un groupe de TD supplémentaire. Armand Esquier s'interroge sur les possibilités de passerelles entre ce cursus et les autres cursus en Licence en Sciences des Organisations. C. Lasnier précise que, même si des passerelles sont possibles, l'objectif est que les étudiants poursuivent ce cursus pour obtenir la double licence franco-allemande. T. Piganeau souhaite savoir s'il sera possible d'intégrer ce cursus directement en L2. Pour C. Lasnier, ce n'est pas prévu à ce stade. S. Duizabo, directeur du DEP, demande si, à terme, un parcours sera possible avec une année respectivement à Paris, Londres et Francfort. Renaud Dorandeu, directeur du département LSO, répond que cette question est à l'étude. En réponse à L. Franchet sur le lien entre ce cursus et le parcours Langues et Enjeux Contemporains, C. Lasnier précise qu'il n'existe aucun lien. L. Franchet s'interroge sur l'accompagnement proposé aux étudiants de ce cursus pour trouver un stage. C. Lasnier répond que des entreprises, par exemple la banque Oddo, ont fait connaître leur intérêt pour ce type de cursus. En réponse à A. Esquier, C. Lasnier conclut le débat en informant les membres du Conseil que l'option Économie Appliquée retenue est proche du parcours Économie et Ingénierie Financière. I. Huault se réjouit de la création de ce nouveau double diplôme qui illustre la volonté de Paris-Dauphine d'internationaliser ses cursus, notamment en Licence.

S. Mage propose de passer au vote.

La création du double diplôme entre l'Université Paris-Dauphine et la Goethe Universität de Francfort : Licence de gestion ou d'économie appliquée et Bachelor in Economics and Business Administration est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

7) Avis sur la création du Certificat « Actuaire de Paris-Dauphine »

M. Hoffmann rappelle que ce projet est porté par les deux responsables du parcours Actuariat. L'objectif est de combler un vide juridique lié à la formation d'actuaire. Cette profession règlementée est enseignée dans le cadre de cursus labellisés par l'Institut des Actuaires. Paris-Dauphine dispose d'un parcours de Master « Actuariat » qui permet aux étudiants d'obtenir le titre agréé d'Actuaire en présentant un mémoire d'actuariat co-évalué par l'Institut des Actuaires. Le suivi des étudiants pour la préparation de leur mémoire, est assuré, après l'obtention de leur diplôme, par des enseignants de Paris-Dauphine. La création de ce certificat permettra de mettre en place un cadre juridique nécessaire pour cet accompagnement. Le tarif d'inscription proposé s'élève à 100 euros, couvrant l'ensemble des frais engagés.

S. Mage propose de passer au vote.

La création du Certificat « Actuaire de Paris-Dauphine » est approuvée à l'unanimité, avec 22 voix pour.

8) Avis sur la convention de partenariat entre le parcours Supply Chain Internationale du Master Affaires Internationales et Développement de l'Université Paris-Dauphine et la 4^{ème} année du diplôme d'Ingénieur de l'École Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile (ESTACA)

S. Mage précise que c'est une convention classique qui formalise le partenariat entre un parcours de Master de Paris-Dauphine et l'ESTACA. Ce partenariat prévoit que l'ESTACA propose un maximum de 4 étudiants candidats au parcours de Paris-Dauphine.

En l'absence de questions, S. Mage propose de passer au vote.

La convention de partenariat entre le parcours Supply Chain Internationale du Master Affaires Internationales et Développement de l'Université Paris-Dauphine et la 4^{ème} année du diplôme d'Ingénieur de l'École Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile (ESTACA) est approuvée à l'unanimité, avec 21 voix pour.

9) Avis sur les changements d'intitulés de Diplôme d'Université

DU Audit de la Gestion des Politiques Publiques en DU Audit de la Gestion des Organisations Publiques

S. Duizabo précise que ce diplôme a été créé récemment dans le cadre d'une réponse de Paris-Dauphine à un appel d'offres de la Cour des Comptes. La création de ce diplôme, approuvée par le Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante et le Conseil d'Administration, prévoyait un intitulé qui n'était pas adapté au besoin de la Cour des Comptes. Il est donc proposé une modification de cet intitulé.

S. Mage propose de passer au vote.

Le changement d'intitulé du DU Audit de la Gestion des Politiques Publiques en DU Audit de la Gestion des Organisations Publiques est approuvé à l'unanimité, avec 22 voix pour.

DU Praticien du coaching d'équipe en entreprise en DU Coaching et Management

Cette proposition de changement d'intitulé répond à une demande des étudiants d'ancrer davantage ce programme dans les Sciences des Organisations, en intégrant la notion de management.

S. Mage propose de passer au vote.

Le changement d'intitulé du DU Praticien du coaching d'équipe en entreprise en DU Coaching et Management est approuvée à l'unanimité, avec 22 voix pour.

10) Avis sur les tarifs des formations (formations initiale et continue) 2019/2020

S. Mage rappelle que ces tarifs ne concernent pas les diplômes nationaux, dont les tarifs sont fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et dont les montants sont connus quelques jours avant le début des inscriptions administratives. La grille des tarifs proposée ne présente pas de changement majeur, à l'exception d'une légère augmentation pour LSO et l'application, pour MSO, d'une hausse équivalente à l'inflation uniquement pour les tranches supérieures de la grille. A. Gholami Saba demande un vote séparé pour les tarifs des départements LSO, MSO, MIDO. M. Rejouani souhaite comprendre l'augmentation de 10 euros des tarifs pour le département MIDO. M. Hofmann répond que cette augmentation répond à une demande de l'établissement, sachant que l'intégralité des droits d'inscription dans les formations du département MIDO est reversée au budget de l'université. A. Gholami informe les membres du Conseil de son vote contre l'augmentation des droits des formations du département LSO, précisant que, lorsque les droits modulés ont été instaurés, le département s'était engagé à des contreparties qui semblent se limiter aujourd'hui à l'atelier Trajectoires. S. Mage précise que les droits des formations du département LSO n'ont pas augmenté depuis trois ans et que la hausse proposée est très modérée. R. Dorandeu ajoute que l'atelier Trajectoires est loin d'être la seule

« contrepartie ». Il regrette ce changement de vote par rapport à la teneur des discussions et du vote au Conseil du département LSO.

B. Mayag a une question relative aux droits différenciés qui vont être mis en place pour les étudiants hors Union européenne et Espace économique européen. S. Mage répond que seuls les étudiants inscrits en diplôme national sont soumis à cette disposition, c'est-à-dire les deux Masters de MIDO et 6 Masters de MSO. Il est nécessaire de différencier la nature juridique du diplôme et les tarifs appliqués. Par exemple, le département MIDO a décidé d'appliquer des droits équivalents à ceux d'un diplôme national pour le diplôme de Grand Établissement conférant le grade de Licence en Informatique des Organisations. A la question de L. Franchet sur les dernières évolutions concernant ce sujet, I. Huault précise qu'un rapport a préconisé une augmentation du seuil d'exonération par établissement de 10 à 15 %. Paris-Dauphine mène une réflexion sur une politique d'exonération et de bourses pour les étudiants extracommunautaires, en mobilisant notamment la Fondation Paris-Dauphine. S. Mage ajoute que PSL souhaite que cette hausse des tarifs pour les diplômes nationaux ne soit pas une barrière à l'accès aux cursus concernés. A. Esquier souhaite savoir si ces bourses seront accordées dès acceptation de la candidature de ces étudiants. Pour S. Mage, la principale difficulté réside, cette année, dans le manque d'informations disponibles : la mesure a été décidée en cours d'année universitaire et Paris-Dauphine ne dispose pas encore des décrets d'application, en particulier sur le quota d'exonérations disponible.

M. Rejouani s'interroge sur la mise en place d'une évaluation des situations familiales pour ces étudiants dont les avis d'imposition sont étrangers. S. Mage rappelle que cette problématique est bien connue à Paris-Dauphine en particulier à l'occasion des commissions d'exonération des droits, avec une instruction au cas par cas. La commission s'appuie sur l'avis du responsable de la formation et sur l'ensemble des documents transmis par l'étudiant demandeur. L'établissement n'est pas décisionnaire sur le quota d'exonérations. A. Mias souhaite connaître les moyens mis en place pour prendre en compte la situation de ces étudiants qui s'inscrivent dans des diplômes de grand établissement et auxquels s'appliquent les droits les plus élevés. Pour S. Mage, le revenu brut de référence est la seule variable commune à tous les contribuables des États membres de l'Union européenne. Cette information n'est quasi pas disponible pour les étudiants extracommunautaires. La seule solution envisageable est de cibler des étudiants qui ne peuvent pas venir à Paris-Dauphine en raison du montant des droits appliqués. En réponse à A. Mias, S. Mage rappelle que les exonérations prévues dans le quota d'exonérations ne concernent que les étudiants inscrits dans un diplôme national. Pour les diplômes de grand établissement, Paris-Dauphine a déjà mis en place sa propre politique d'exonérations. La saisie des commissions d'exonération s'opère au moment de la candidature. La plateforme Ecandidat a été paramétrée pour permettre aux étudiants extracommunautaires de saisir les commissions. A. Gholami Saba se demande si Paris-Dauphine souhaite se positionner pour un non-respect de cette mesure concernant les étudiants extracommunautaires. S. Mage précise qu'une motion a été votée par le Conseil d'Administration à l'issue d'un débat assez nourri. Pour I. Huault, une fois que la loi sera votée, l'établissement devra l'appliquer. B. Mayag s'interroge sur la possibilité d'étaler les paiements de droits majorés. Y. Salasc et S. Mage confirme qu'un paiement en trois fois est prévu.

A. Gholami Saba ajoute que lors du vote au Conseil de département LSO, il a été question de l'exonération des droits pour les enfants des personnels de l'établissement. R. Dorandeu précise qu'une motion a été votée reflétant le sentiment de la majorité des votants. Y. Salasc informe les membres du Conseil que le Code de l'Éducation ne prévoit pas d'exonération pour les enfants des personnels d'un établissement d'enseignement supérieur et que cette mesure ne bénéficie pas de support légal. S. Mage conclut les débats en rappelant que cette décision ne peut pas être appliquée à un seul département de formation, et que seul le Conseil d'Administration est décisionnaire en la matière.

S. Mage propose de passer au vote.

Les tarifs des formations du DEP sont approuvés à l'unanimité avec 22 voix pour. Les tarifs des formations du département MSO sont approuvés avec 19 voix pour et 3 abstentions. Les tarifs des formations du département IPJ sont approuvés à l'unanimité avec 22 voix pour. Les tarifs des formations du département LSO sont approuvés avec 19 voix pour et 3 voix

contre. Les tarifs des formations du département MIDO sont approuvés avec 21 voix pour et 1 abstention.

11) Avis sur le calendrier pédagogique 2019/2020

S. Mage précise que les départements de formation travaillent sur le projet de calendrier pédagogique avec de fortes contraintes en termes de nombre d'heures d'examens, de disponibilité des salles, de volume horaire des formations. A. Gholami rappelle que, lors de l'examen du calendrier pédagogique au Conseil de Département LSO, un certain nombre d'élus ont fait remarquer que deux semaines de cours étaient intercalées entre les vacances de fin d'année et les examens, en raison des contraintes de location des espaces à Charenton. Pour S. Mage, il est difficile de préparer avec deux ans d'avance le calendrier pédagogique, les dates des vacances étant connues tardivement. Régine Camps-Robertson fait remarquer qu'en L3 gestion, il n'y a pas d'interruption au premier semestre. Patricia Dessans, directrice de la Formation et de la Vie Étudiante, explique que Rouba Chantiri, responsable de cette licence, a validé ce calendrier qui n'a pas subi de modification. La seule nouveauté réside dans l'ajout d'une semaine d'ateliers avant les vacances de fin d'année. R. Dorandeu confirme qu'il n'y avait pas d'autre solution possible en raison de la non disponibilité de Charenton pour décaler les examens avant les vacances de fin d'année. La semaine d'ateliers va permettre aux étudiants de préparer leurs entretiens pour des stages et pour l'entrée en M1.

S. Mage propose de passer au vote.

Le calendrier pédagogique 2019/2020 est approuvé à l'unanimité avec 22 voix pour.

12) Avis sur les dates de début et de fin d'année universitaire 2019/2020

S. Mage rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale. L. Franchet fait part de difficultés de certains étudiants de M2 pour faire signer des conventions de stage qui ne se terminent pas au 31 décembre. S. Mage répond qu'il n'existe malheureusement pas de solution, Paris-Dauphine étant un des établissements ayant décalé le plus tardivement possible la date de fin d'année universitaire.

S. Mage propose de passer au vote.

Les dates de début et de fin d'année universitaire 2019/2020 sont approuvées à l'unanimité avec 22 voix pour.

13) Information sur la composition de la commission CVEC

S. Mage rappelle que le gouvernement a mis en place la Contribution à la Vie Étudiante et de Campus, d'un montant de 90 euros par étudiant, dont 41 euros seront reversés aux établissements. Les textes d'application ne sont toujours pas disponibles. Paris-Dauphine souhaitait mettre en place la commission CVEC. La publication des décrets étant imminente, il est proposé de mobiliser la commission Initiatives du Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante pour décider de l'usage du premier reversement effectué par le CROUS de Paris fin décembre, d'un montant d'environ 87 000 euros.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 19h50.